

Motion 2155

Proches aidants: des solutions pratiques

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la M 1866 traitant de la problématique des proches aidants pour les personnes âgées et en situation de handicap ;
- la M 1876 traitant de la problématique des proches aidants pour les enfants gravement malades (environ 20 cas par année à Genève) ;
- les rapports du Conseil d'Etat concernant respectivement la M 1866 et la M 1876 ;
- le livre blanc « Proches aidant-e-s de personnes âgées: quelle reconnaissance ? » issu des travaux du symposium sur les proches aidants organisé par le DARES en avril 2007 ;
- l'existence d'une Commission consultative pour le soutien des proches aidants actifs à domicile ;
- les actes prioritaires identifiés dans le rapport intermédiaire d'octobre 2012 de la Commission consultative pour le soutien des proches aidants actifs à domicile,

invite le Conseil d'Etat :

- à prolonger le mandat de la Commission consultative pour le soutien des proches aidants actifs à domicile ;
- à développer un outil d'évaluation des besoins des proches aidants à Genève, afin de répondre à des besoins réels et pas seulement aux besoins perçus par les professionnels ;
- à définir et initier un plan d'action afin de mettre en œuvre les cinq actions prioritaires identifiées dans le rapport intermédiaire d'octobre 2012 ;
- à proposer un dispositif permettant aux parents d'enfants gravement malades de réduire leur temps de travail, provisoirement, afin d'être en mesure d'accompagner leur enfant durant le processus thérapeutique, sans voir leur revenu diminuer de manière trop importante (par exemple, en intégrant une disposition spécifique au sein de la loi sur les prestations complémentaires familiales).